



# Focus

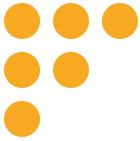
Les Zones  
d'Accélération des  
Énergies Renouvelables



**MOSAÏQUE  
ENVIRONNEMENT**

Conseil & Expertise





## La planification territoriale du déploiement des énergies renouvelables est devenue un enjeu majeur pour le développement local.

Une bonne articulation avec les autres démarches de planification, ainsi qu'avec les enjeux associés de gestion foncière, d'acceptabilité sociale, d'enjeux environnementaux et d'intégration paysagère **représente une opportunité pour une planification du développement des énergies renouvelables de manière ambitieuse, cohérente et concertée.**



*La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) vise à planifier le déploiement des Énergies Renouvelables (EnR) dans les territoires.*

**Elle réaffirme le rôle crucial des communes, les élus devenant chefs de file pour la définition des Zones d'Accélération pour l'installation d'Énergies Renouvelables (ZAER).**



**MOSAÏQUE  
ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise



Les ZAER ne sont pas exclusives : des projets pourront toujours s'implanter en dehors de ces zones dès lors qu'ils seront conformes à la réglementation en vigueur.

## Que sont les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) ?

**Les ZAER désignent des zones préférentielles et prioritaires pour le déploiement des EnR.**

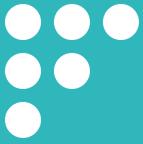
Elles concernent toutes les filières énergétiques renouvelables, sans obligation sur une filière spécifique, et visent à prévenir les impacts environnementaux résultant de leur développement.

*Les projets de production d'énergie renouvelable qui s'y développeront bénéficieront d'avantages d'ordre économique et administratif.*

Leur délimitation est réalisée **par les communes** et s'appuie sur une concertation auprès des habitants pour une meilleure acceptabilité des projets.



**MOSAÏQUE**  
**ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise

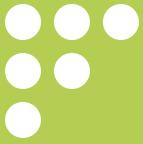


# Pourquoi définir des zones d'accélération ?



**MOSAÏQUE  
ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise





**1** Pour engager une réflexion sur votre rôle en tant que collectivité dans la transition énergétique

Pour contribuer à la solidarité entre les territoires, sécuriser l'approvisionnement et permettre une diversification du mix énergétique

**2**

**3** Pour améliorer l'acceptabilité des projets



**MOSAÏQUE  
ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise





4

Pour définir une planification énergétique et spatialiser les objectifs nationaux et locaux (d'un PCAET, par exemple)

Pour mettre en cohérence votre planification territoriale avec vos objectifs de développement des énergies renouvelables

5

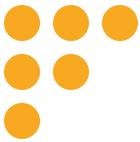
6

Pour vous permettre d'identifier et de saisir des opportunités de participation ou de développement de projets



MOSAÏQUE  
ENVIRONNEMENT  
Conseil & Expertise





# Quelles étapes pour définir les zones d'accélération ?

1

## L'identification des ZAER

Les communes identifient et délimitent les ZAER, après concertation du public

Délibération du conseil municipal

Débat au sein de l'intercommunalité pour s'assurer de la cohérence entre les communes

2

## La validation des ZAER

Le référent préfectoral arrête la cartographie des ZAER et la transmet pour avis au Comité Régional de l'Énergie (CRE)

Le CRE rend un avis sur la cartographie des ZAER

3

## L'identification des zones complémentaires

Les communes identifient des zones complémentaires dans un délai de 3 mois

Soumission des nouvelles zones au CRE pour un nouvel avis

4

## La finalisation et validation des zones complémentaires

Le référent préfectoral arrête la cartographie des nouvelles zones complémentaires





## Notre accompagnement...

**Depuis plus de 25 ans, Mosaïque Environnement, bureau d'études et de conseil en environnement et développement durable, accompagne les collectivités.**

*Forts de nos expertises dans les domaines de l'énergie, de la cartographie, de l'urbanisme, de la biodiversité et de la concertation, nous vous accompagnons dans l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables jusqu'à leur validation.*

**N'hésitez pas à nous contacter à [agence@mosaïque-environnement.com](mailto:agence@mosaïque-environnement.com)**



**MOSAÏQUE  
ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise



**MOSAÏQUE  
ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise

## Qui sommes-nous ?

**Un bureau d'études et de conseil en environnement et développement durable depuis 1998, établi à Villeurbanne.**

Que vous soyez collectivité locale ou territoriale, entreprise, association, monde agricole, services de l'Etat... nous vous accompagnons dans la conduite de vos projets.

## Nos quatre pôles d'expertise :



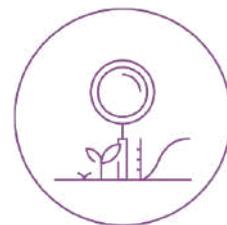
BIODIVERSITÉ



AMÉNAGEMENT &  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



CLIMAT &  
ÉNERGIE



ÉVALUATIONS

